

COMITE D'HYGIENE, SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN DU 13 JUIN 2017

ETAIENT PRESENTS :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain
Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)

Monsieur Nicolas JAMBON (F.S.U.)
Madame Blandine GIRARDET (FSU)
Madame Sylvie JACKOWSKI (Unsa éducation)
Madame Catherine PIETRAC (Unsa éducation)
Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO 01)

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)

Monsieur Philippe MALLET (FSU)
Madame Karen ANSBERQUE (UNSA éducation)
Monsieur Alain LAURENT (FNEC FP FO 01)

Assistaient également à la réunion

Monsieur Yves ESPOSITO, conseiller départemental de prévention
Monsieur Daniel BOUSQUET, inspecteur santé et sécurité au travail
Monsieur Louis DUMONT, médecin de prévention
Madame Claire-Cécile FERRAROLI, assistante sociale des personnels

Excusée :

Madame Sylvie PACALET, assistante sociale des personnels

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CHSCTD 16 mars 2017
2. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCT précédents
3. Présentation du protocole en cas de suicide
4. Fiches SST et autres signalements
5. Bilan de la visite du collège de Pont-de-Vaux
6. Rapport annuel de l'ISST
7. Choix des visites de l'année scolaire 2017-2018 et calendrier prévisionnel
8. Préparation de la première visite de l'année scolaire 2017-2018
9. Calendrier prévisionnel des instances, visites, et formation des élus CHSCT 2017-2018
10. Mise à jour et/ou rédaction des DUER
11. Bilan de l'enquête PES
12. Questions diverses

Le quorum étant atteint Monsieur le secrétaire général ouvre la séance à 14h.

En préambule monsieur le secrétaire général informe les membres du CHSCTD que madame l'IA-DASEN sera absente une partie des débats. Il propose de modifier l'ordre du jour et de commencer par les points abordés au préalable en groupe de travail.

Monsieur le secrétaire général annonce aux membres du CHSCTD que Mme Ferraroli a obtenu une mutation à la DSDEN du Rhône pour des raisons personnelles, après 9 ans de service dans le département. Il indique également que monsieur Esposito quitte ses fonctions de conseiller de prévention

à la rentrée scolaire 2017, après obtention d'une mutation à la direction du service départemental UNSS de l'Ain.

Avant de débiter l'ordre du jour, la FNEC FP FO 01 (annexe 1), l'UNSA Education (annexe 2) et la FSU (annexe 3) donnent lecture d'une déclaration préalable.

Approbation du PV du CHSCTD du 13 mars 2017

Après la prise en compte de la modification proposée par les représentants des personnels de l'Unsa éducation, le compte rendu de séance du CHSCTD du 16 mars est approuvé à l'unanimité. Il sera adressé aux membres.

Monsieur le secrétaire général revient sur les points à l'ordre du jour qui peuvent être abordés en l'absence de Madame l'IA-DASEN.

Le bilan de la formation SST (Santé Sécurité au Travail) des PES :

Monsieur le secrétaire général précise que ce travail, à destination des PES, a été conduit par Monsieur Esposito.

Monsieur Esposito indique le protocole choisi : formation à distance avec diaporama adapté à partir de l'affiche présentant les dispositifs SST dans les écoles. Cette formation était ouverte sur la plateforme Magistère du 6 mars au 14 avril 2017. Les PES pouvaient dans un premier temps consulter le diaporama, puis poser leurs questions sur le forum.

En terme d'information, un courrier électronique a été envoyé sur les boîtes fonctionnelles des PES et un message de rappel a été adressé aux directeurs d'écoles pour attirer l'attention des PES présents dans les écoles.

45 PES se sont connectés sur le module de formation et il n'y a pas eu de questions posées sur le forum.

Monsieur Jambon remercie Yves Esposito pour le travail effectué mais s'interroge sur le protocole de formation choisi au vu du peu de connexions recensées.

Pour Monsieur le secrétaire général ce n'est pas forcément une problématique qui les touche. Qui plus est, l'année de stage est déjà une période assez chargée en termes de formations. Il ajoute que Madame REMER avait également indiqué qu'elle aurait préféré que cette formation soit dispensée à des T1/T2.

Monsieur Jambon reconnaît que les PES ne sont pas forcément disponibles pour cette question, mais qu'un minimum de formation pendant l'année de stage est indispensable, car il affirme que statistiquement ils sont parmi les agents les plus touchés par les accidents du travail. Il propose que cette question soit reprise en groupe de travail.

Monsieur Bousquet propose d'aborder le sujet en traitant trois volets de formation : le premier volet pourrait concerner les responsabilités d'une personne qui arrive dans le milieu enseignant et des postures à acquérir, le second volet aurait trait au fonctionnement de l'école, et le troisième pourrait être une rubrique d'ordre général (connaissance d'ordre académique, SST, les services). Cela permettrait de quantifier et de hiérarchiser les informations à transmettre aux PES.

La FSU, en accord avec l'ISST, estime que la formation devrait être effectuée sur le lieu de travail.

Monsieur Jambon demande si la question des stagiaires du 2nd degré a été abordée en CHSCTA et, si oui, selon quelles modalités.

Monsieur Bousquet répond, qu'en CHSCTA, une proposition de texte a été faite au DRH. Ce dernier souhaite une formalisation des échanges qui ont lieu lors de l'accueil des nouveaux collègues par les chefs d'établissement.

Monsieur le secrétaire général estime que cette proposition peut également être faite à l'ESPE.

Enquête sur la qualité de vie au travail (QVT)

Monsieur Jambon explique que lors du CHSCTD du 3 juin, un avis concernant la réforme du collège a fait l'objet d'un vote à l'unanimité des organisations syndicales. Cet avis s'inquiétait de la surcharge de travail induite par la réforme. La réponse de l'administration à cet avis précisait que les impacts seraient éclairés par les résultats de l'enquête académique « QVT ». M. Jambon demande ce qu'il en est.

L'administration a indiqué qu'une enquête a bien été menée au printemps.

Monsieur Esposito indique que lors de la première réunion de la cellule de prévention, présidée par le secrétaire général de l'académie qui s'est réunie le 7 juin dernier, il était trop tôt pour véritablement tirer des conclusions de cette enquête. Celle-ci a été ciblée sur trois bassins pour l'académie. Dans le département de l'Ain, il s'agit du bassin Ain Ouest et les 4 circonscriptions du 1^{er} degré qui y sont rattachées.

Une analyse plus fine des résultats de l'enquête devra être réalisée.

Monsieur Bousquet indique que la première ambition de cette enquête était de construire des points de repères. A partir de là, le premier travail du groupe sera de définir des seuils correspondant à des points d'alerte dans tel ou tel secteur.

Il n'est pas prévu de diffuser les résultats chiffrés à l'ensemble des personnels. Cette enquête a permis d'identifier certains problèmes et de travailler en amont avant que des situations ne se dégradent davantage.

Monsieur Jambon estime que pour que les personnels trouvent du sens à cette enquête et continuent à y répondre, un retour sera nécessaire à un moment donné. Par ailleurs, il souhaite que le CHSCTD soit tenu informé régulièrement de l'avancée des travaux résultant de cette enquête.

Monsieur le secrétaire général répond favorablement à la demande de Monsieur Jambon.

Démission de personnels :

Monsieur le secrétaire général informe les membres du CHSCTD que, dans le 2nd degré, 6 démissions sont recensées (dont 2 de professeurs stagiaires). Dans le 1^{er} degré, 15 démissions (dont 4 démissions de stagiaires et 4 démissions à venir).

Il précise que les raisons de ces démissions sont souvent liées aux disponibilités arrivées à leur terme ou à des demandes de création d'entreprise.

Le laboratoire de chimie du Lycée Lalande :

Monsieur Bonneton (FO) s'interroge sur l'avancée des travaux prévus par la Région. Il demande si l'administration a été destinataire des deux devis concernant les travaux à réaliser au laboratoire de chimie du Lycée Lalande.

Monsieur le secrétaire général répond par la négative.

Monsieur Bousquet rappelle que dans un EPLE, c'est le chef d'établissement qui est considéré comme l'employeur.

Madame Piétrac fait remarquer que c'est une question qui devrait être posée au CA de l'établissement où sont représentés les personnels, les parents d'élèves et la collectivité territoriale responsable.

Pour Monsieur BONNETON c'est à l'IA-DASEN de s'occuper de la santé de ses agents et soumet un avis au vote :

Avis n°1 :

« Considérant l'importance et l'urgence du dossier sur le laboratoire de chimie du lycée Lalande à Bourg-en-Bresse pour la santé et la sécurité des usagers, le CHSCTD de l'Ain demande qu'on porte à sa connaissance les devis relatifs aux deux solutions envisagées par la Région ».

Vote : 2 Pour et 5 abstention

1. Fiches SST et autres signalements

Monsieur le secrétaire général rappelle que les registres sont dorénavant dématérialisés. Les membres du CHSCTD ont accès à la consultation de ces registres.

Monsieur Esposito ajoute que l'ampleur prise par les signalements ne permet plus la synthèse qu'il réalisait auparavant en préalable à la réunion du CHSCTD.

Il indique que trois signalements de danger grave imminent ne devraient pas être référencés dans cette rubrique.

Il rapporte également que sur les 26 signalements recensés, 14 émanent du même établissement.

Monsieur Esposito déplore la mauvaise utilisation du registre, employé comme un forum.

Il indique enfin avoir reçu 4 signalements en fiche papier sur lesquels aucune signature n'apparaît.

Un rappel de la procédure et de l'utilisation de cette application pour l'ensemble des personnels serait donc utile.

Monsieur Jambon souligne le mésusage des registres, notamment le registre de danger grave et imminent. Il se dit très inquiet de la situation au collège Vaugelas, dont la plupart des fiches révèlent des risques bien réels, et sont des appels au secours.

Monsieur Jambon propose de rédiger et d'adresser aux chefs d'établissement des réponses-type à apporter aux signalements.

Monsieur le secrétaire général s'interroge sur une évolution possible de l'outil.

Monsieur Esposito indique que certains ajustements restent en effet à faire, le suivi de l'outil étant réalisé par la DSI du Rectorat et la conseillère de prévention académique.

Monsieur Bonneton demande si les fiches en format papier sont toujours examinées en instance. Il considère en effet que la fiche papier (annexe 6 du guide juridique) est bien réalisée et pourrait servir de trame pour modifier la fiche électronique actuellement utilisée.

Monsieur Esposito répond que les registres dématérialisés ont été construits à partir de ce modèle, lequel a également servi à la construction du registre papier académique diffusé à toutes les écoles et tous les établissements en février 2015.

Monsieur Bonneton rappelle que le décret 82-453 du 28 mai 1982 stipule que le CHSCTD doit consulter toutes les fiches SST.

Il cite, en exemple, le cas de l'alarme du gymnase du Collège de Bâgé-la-Ville qui n'est pas connectée avec celle du Collège. Cette fiche n'a reçu aucune réponse.

Monsieur Bousquet répond qu'aucune base réglementaire n'indique que les alarmes d'un collège et d'un gymnase voisin doivent être connectées entre elles. Il estime qu'une procédure interne est à mettre en place.

Monsieur Esposito ajoute que cette problématique concerne 60% des établissements de l'Ain et que la question a été remontée au Préfet.

Madame Jackowski est satisfaite du registre électronique qui est consultable à loisir par les membres du CHSCTD.

Les signalements remontant du Collège de Meximieux sont pour elle révélateurs d'une situation qui semble problématique et demande ce qui a été fait pour résoudre cette situation. Madame Jackowski souligne les signalements relatifs à la gestion des élèves porteurs d'un handicap qui pourraient se montrer violents. Elle demande qu'une formation puisse être dispensée aux enseignants se trouvant dans cette situation de gestion.

Monsieur Esposito indique qu'un travail sur le sujet a été mené dans la Loire et dans le Rhône et que le protocole utilisé dans les deux autres départements de l'Académie pourrait être appliqué dans l'Ain.

Monsieur Bousquet s'interroge sur la façon de cibler les enseignants concernés. Il s'agit, selon lui, d'une gestion de crise ponctuelle.

Monsieur le secrétaire général indique que les notifications MDPH arrivent tout au long de l'année. Cette situation peut donc toucher n'importe quel enseignant à n'importe quel moment de l'année.

Le Docteur Dumont précise que la notion de handicap est très large, il n'est donc pas évident d'identifier les élèves concernés, et donc les enseignants en charge de la gestion de ces élèves.

Monsieur Bonneton regrette que certains postes aient été supprimés en RASED, ITEP, EREA. Il estime que « l'inclusion à tout va » met certains collègues en danger.

Monsieur le secrétaire général rappelle que la loi de 2005 a mis l'accent sur l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Il estime, en outre, que l'inclusion et la politique des établissements spécialisés ne sont pas à mettre sur le même plan.

Madame Jackowski précise qu'elle ne remet pas en cause l'inclusion scolaire mais demande que les enseignants puissent bénéficier d'une formation adaptée à l'accueil de ce type d'enfants.

Monsieur le secrétaire général rappelle que ces élèves sont accompagnés par des AESH qui ont une suivi une formation. Il rappelle également l'existence des enseignants référents.

L'Unsa Education émet un avis :

Avis n°2 :

« Le CHSCT 01 agit pour réussir l'inclusion, pour faire connaître l'engagement des personnels et entendre les besoins quand les difficultés se cristallisent. Il interpelle donc l'administration sur les améliorations nécessaires pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap, notamment en mettant en place des actions de formation des collègues accueillant ces élèves dans leurs classes et des collaborations renforcées avec les professionnels de la santé ».

Vote : 5 Pour et 2 abstentions

Monsieur Bonneton cite les fiches SST émanant de l'école des Dimes et de celle des Arbelles à Bourg-en-Bresse. Il souhaiterait que l'administration protège les collègues et intervienne pour faire un rappel à la loi aux familles concernés.

Monsieur Esposito demande si l'IEN de circonscription a été informé de cette situation.

Monsieur le secrétaire général rappelle une nouvelle fois que le CHSCTD ne se réunit pas pour apporter des solutions à des problèmes locaux mais pour déterminer des tendances générales et à partir de problématiques identifiées et partagées, mener une réflexion de fond.

Monsieur Bonneton donne lecture de l'article 3 du décret susmentionné qui stipule que les membres du CHSCTD doivent examiner la situation et proposer des solutions aux problèmes.

Monsieur Bousquet rappelle à monsieur Bonneton que l'article mentionné s'applique uniquement au secteur privé.

Mme Ferraroli quitte la réunion à 16h04.

Une interruption de séance est décidée par monsieur le secrétaire général. Les débats reprennent à 16h20.

2. Rapport de l'ISST :

La synthèse du rapport est annexé au présent PV (annexe 4)

Monsieur Jambon remercie monsieur Bousquet pour la richesse de ce rapport et souligne que la problématique de la formation est récurrente, et que, concernant la rédaction du DUER, le guide actuel n'est pas suffisant, car dans la définition des unités de travail, il convient de ne pas oublier les risques spécifiques des personnels sur plusieurs établissements, suppléants, ou itinérants.

3. Bilan de la visite du collège de Pont de Vaux

Monsieur Carrante rappelle que ce point a été abordé en groupe de travail.

Monsieur Jambon indique que la visite a eu le 30 mars 2017. Cette visite a été dense et le rapport de visite est donc plus long que précédemment.

Il en est ressorti plusieurs points :

- Problématique des locaux très anciens et peu restructurés
- Nuisances sonores
- Nuisances olfactives
- Vétusté et exigüité
- Absence de poste de principal adjoint
- Méconnaissance des informations SST par les personnels
- Mise en place de la réforme du collège. Les personnels ont pointé à de nombreuses reprises cette thématique.

D'après Monsieur Bonneton, trois points se dégagent de cette visite :

- Nécessité de la construction d'un nouveau collège (enclavé, changement de salle fréquent)
- Nécessité d'un poste de principal adjoint
- Problème des préfabriqués vétustes et inutilisés (sauf, ponctuellement, en cas de rattrapage d'un cours)

Le compte rendu de la visite est adopté.

S'ensuivent des échanges concernant les suggestions touchant à l'amélioration des conditions de travail.

Monsieur Jambon souhaite modifier la première suggestion, il souhaite en effet ajouter « en vue d'améliorer la situation » à la suggestion initiale.

Monsieur Bonneton émet deux avis :

Avis n°3 :

« Considérant l'augmentation des effectifs au collège Chintreuil de Pont de Vaux, considérant l'impossibilité d'agrandissement compte tenu de la situation en centre-ville, considérant l'utilisation des salles à flux tendu, le CHSCTD de l'Ain du 13 juin 2017 demande à l'IA-DASEN de saisir la collectivité territoriale compétente pour étudier le calendrier et les modalités de la construction d'un nouveau collège à Pont-de-Vaux »

Vote : Pour à l'unanimité

Avis n°4 :

« Considérant l'utilisation des deux préfabriqués au collège Chintreuil de Pont de Vaux qui est trop petit, considérant leur mauvaise isolation sonore, considérant leur humidité et les fuites d'eau, le CHSCTD de l'Ain se prononce pour que l'IA-DASEN intervienne auprès de la collectivité compétence pour qu'ils soient remplacés dès la rentrée 2017 par des préfabriqués neufs, chauffés, isolés, connectés à internet, équipés pédagogiquement et sécurisés »

Vote : 2 pour et 5 abstentions

Monsieur Jambon émet deux avis :

Avis n°5 :

« Dans le cadre de la visite du collège Antoine Chintreuil de Pont-de-Vaux, jeudi 30 mars 2017, le CHSCTD de l'Ain a constaté que l'absence de poste de principal adjoint avait un impact négatif sur les conditions de travail de tous les personnels, et ce, dans un contexte d'augmentation continue des effectifs d'élèves accueillis. Le CHSCTD de l'Ain demande donc la création d'un poste de principal adjoint au collège Antoine Chintreuil à Pont de Vaux »

Vote : Pour à l'unanimité

Avis n°6 :

« Dans le cadre de la visite du collège Antoine Chintreuil de Pont de Vaux, jeudi 30 mars 2017, le CHSCT de l'Ain a constaté, pour les personnels comme pour les élèves, des conditions de travail dégradées, dues à la vétusté et à l'exiguïté des locaux. Aujourd'hui, l'établissement n'est plus adapté à l'accueil d'effectifs d'élèves en constante augmentation. Le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur d'alerter la collectivité propriétaire sur cette situation ».

Vote : Pour à l'unanimité

4. Choix des visites à la rentrée scolaire 2017-2018

Monsieur le secrétaire général précise que le calendrier a été transmis aux membres, le choix des visites a fait l'objet d'échanges, le thème choisi étant l'éducation prioritaire.

Après échange, les établissements qui feront l'objet d'une visite sont : le lycée de Ferney-Voltaire en première visite, le collège Ampère ou Lumière à Oyonnax, et éventuellement l'école de l'Eglisette à Oyonnax, ce choix restant à arrêter définitivement.

5. Préparation de la première visite de l'année scolaire 2017-2018

Monsieur Jambon s'interroge sur l'opportunité de visiter l'antenne du lycée international située à St-Genis Pouilly.

Monsieur le secrétaire général précise que l'antenne pourra faire l'objet de la continuité de la visite du lycée de Ferney-Voltaire.

6. Calendrier prévisionnel des instances, visites, et formation des élus CHSCT 2017-2018

Monsieur Esposito indique que l'objectif est d'améliorer le cadre des visites des établissements. Une proposition de formation a été faite par l'Agence Régionale conditions de travail et innovation sociale. Les membres de chaque CHSCTD en bénéficieraient en mai ou juin 2018. De plus, une formation spécifique a été envisagée sur la thématique des RPS.

La FSU souligne concernant les formations que l'employeur est défaillant ; il devrait normalement y avoir 5 jours de formation sur le présent mandat ; seul 2 auront été organisés.

7. Mise à jour et/ou rédaction des DUER

Arrivée de Madame l'IA-DASEN à 18h

Monsieur Esposito reprend l'avis n°2 émis en CHSCTD du 3 mars 2015 concernant la possibilité d'utiliser des professeurs de lycée professionnel maintenance industrielle en « sous-service ». Il informe les membres du CHSCTD que la question n'a pas avancé à ce jour.

Au niveau académique se pose la question des assistants de prévention dans les EPLE.

Il rappelle qu'en 2016, une formation relative au DUER a été organisée en partenariat avec le Conseil départemental dans tous les collèges du département de l'Ain : une demi-journée de formation à destination des adjoints gestionnaires et des assistants de prévention.

Quant à la désignation de l'assistant de prévention des EPLE, il indique qu'une reconnaissance fonctionnelle devra être envisagée.

8. Bilan de l'enquête PES

D'après monsieur Jambon, ce qui ressort principalement de cette enquête, c'est le manque d'information sur l'année de formation, sur la titularisation et l'état de santé inquiétant des PES. La problématique des temps de déplacements est soulignée.

Madame l'IA-DASEN estime ces réponses normales puisque les PES entrent dans le métier et sont donc, de fait, moins informés.

Monsieur Jambon indique qu'il y a un fort mécontentement sur le contenu de la formation et de l'accompagnement, la charge de travail est également considérée comme trop importante par ces personnels.

Madame l'IA-DASEN rappelle que c'est une formation conjointe, partagée avec l'ESPE. La charge de travail importante peut s'expliquer par le fait que les PES sont à la fois fonctionnaire stagiaire en fonction pour 50% du temps, et étudiant pour 50% ce qui rend leur travail forcément difficile.

Monsieur Jambon souhaite que l'enquête puisse être transmise au responsable de l'ESPE.

Madame l'IA-DASEN répond que la formation dépend d'un cadre national et non pas départemental. Elle estime néanmoins qu'il faut tenir compte de cette enquête pour mettre au jour un certain nombre d'aspects qu'il faut partager avec l'ESPE.

9. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents :

Monsieur Jambon rappelle qu'un groupe de travail sur le numérique s'est tenu en présence de Monsieur Pelletier, conseiller TICE. Parmi l'ensemble des facteurs de risques qui ont été identifiés par l'enquête, trois ont été pour l'instant retenus :

- l'infobésité
- l'altération de la frontière entre la sphère privée et professionnelle
- la formation.

Les représentants du personnel souhaitent que ce travail puisse se poursuivre et qu'un calendrier prévisionnel soit établi.

Monsieur Jambon propose qu'un premier groupe de travail se réunisse fin septembre puis un deuxième après les vacances de la Toussaint.

Madame l'IA-DASEN est entièrement d'accord sur le principe de prévoir en début d'année prochaine un temps de travail avec les personnes ressources nécessaires. Elle met cependant en garde sur la prise en charge d'une problématique sociétale qui dépasse largement le champ du travail. Madame l'IA-DASEN souhaite que ce travail débouche sur quelque chose de pratique qui permette d'apporter des corrections.

Monsieur Jambon souhaite avoir des éléments sur la situation du collège d'Ambérieu.

Madame l'IA-DASEN répond que la situation conflictuelle au collège d'Ambérieu est une situation latente qui ressurgit. Le principal qui occupait le poste à titre temporaire a été nommé définitivement afin de stabiliser l'établissement.

Le Collège a été accompagné pour permettre l'accueil d'un nombre important d'élèves allophones.

Madame l'IA-DASEN précise que l'administration sera vigilante au cours de la prochaine année scolaire afin de regagner une certaine sérénité.

Concernant la situation de Meximieux, il y a eu un accompagnement de l'IA-IPR vie scolaire. Une délégation sera reçue. Madame l'IA-DASEN explique que la situation a très peu évolué en l'espace de 8 ans. Elle estime que le registre santé et sécurité a été utilisé abusivement, le conflit ne relevant pas de l'utilisation de cet outil. Une attention particulière sera également portée à cet établissement durant la prochaine année scolaire.

Monsieur Jambon estime également que certaines fiches ont fait l'objet d'un mauvais usage mais il pense que la plupart sont justifiées, et peuvent être considérées comme des appels au secours.

10. Présentation du protocole suicide

Monsieur le secrétaire général précise que le protocole a fait l'objet de plusieurs échanges en groupe de travail.

Monsieur Esposito indique qu'il s'agit d'un document de travail qui date de 2013, qui n'a jamais fait l'objet d'une validation en CHSCTA.

L'Unsa éducation, après concertation avec son organisation syndicale, estime que le protocole en cas de suicide n'est pas utile en référence à l'article 53 du décret qui stipule qu'une enquête doit être diligentée systématiquement en cas de suicide.

Monsieur le secrétaire général répond que le décret n'aborde pas le suicide.

Madame l'IA-DASEN ajoute que cela dépend principalement des circonstances du suicide. L'objectif du protocole c'est de répondre aux questions qui se posent, sur la manière d'informer et d'éclairer sur la situation de façon à pouvoir décider de l'opportunité d'une enquête. Celle-ci ne peut être systématique, car elle dépend de ces circonstances.

L'Unsa éducation s'interroge sur l'intérêt du 3^{ème} paragraphe du protocole. Madame Jackowski affirme qu'à un moment il va falloir apprécier s'il y a un lien ou un soupçon de lien avec le travail.

Monsieur le secrétaire général précise une nouvelle fois que, dans le décret, il n'est pas fait mention du suicide, mais des accidents de travail ou de service ou maladies à caractère professionnel.

Monsieur Bousquet précise que le protocole permet de clarifier les choses en cas de suicide.

Monsieur JAMBON rejoint l'analyse de monsieur Bousquet. Il fait part des regrets de la FSU quant aux tensions qui ont pu être ressenties lors des échanges concernant la situation du lycée d'Oyonnax.

Il craint également que cette version du protocole ne garantisse pas des échanges sereins entre le secrétaire et les représentants du personnel. Afin d'éviter des situations conflictuelles il insiste sur l'importance d'arriver à un consensus. Monsieur Jambon souhaiterait que l'on différencie la situation où il y a accord avec l'administration et celle où l'administration et les représentants des personnels pourraient être en désaccord.

L'Unsa éducation demande quelles sont les règles d'intervention du CHSCTD en cas d'évènement grave tel que celui survenu à Oyonnax.

Madame l'IA-DASEN rappelle qu'en cas d'évènement grave, une cellule d'écoute éducation nationale est mise en place lors de chaque évènement qui peut affecter la communauté éducative d'un établissement, et ce n'est pas lié au protocole en cas de suicide. Le CHSCTD manifeste son intérêt, sa présence, sa volonté de se mettre à disposition des personnels.

Pour conclure Madame l'IA-DASEN indique que les remarques exprimées concernant le protocole suicide feront l'objet d'une remontée lors du prochain CHSCTA.

Madame l'IA-DASEN remercie les participants, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10.

La Présidente du CHSCTD

Le secrétaire du CHSCTD

Signé

Signé

Marilyne REMER

Nicolas JAMBON